



Avis de Course

Championnat de Bretagne Laser

4 juin 2017

Club Nautique de Carantec

1. Règles

La régata sera régie par:

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisés en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFL/FFV et le règlement des championnats régionaux AFL.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Publicité de l'épreuve

Sans Objet

3. Admissibilité et Inscription

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la **classe Laser Standard, Radial et 4.7**

3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription:

- leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an;
 - une autorisation parentale pour les mineurs ;
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2017 ;

4. Inscriptions et droits à payer

L'inscription se fait directement sur le site du CN Carantec le dimanche 4 juin 2017.

Les droits d'inscription requis sont les suivants **10€** par bateau à payer lors de l'inscription

6. Programme

5.1 Confirmation d'inscription: Dimanche 4 Juin **de 09h30 à 11h00**

5.2 Jour de course:

- Dimanche 4 Juin 2017: 1er signal d'avertissement : **11h30**
- Il n'y aura pas de début de procédure après **16h00**.
- le nombre maximal de courses est de **4**.

8. Lieu

Les régates se dérouleront sur le Plan d'eau devant la Plage du Kelenn.

9. Jauge

Les bateaux participants doivent être en conformité avec les règles de jauge Laser Standard ou Laser Radial ou Laser 4.7. Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur l'eau et à terre.

10. Instructions de course

Les instructions de course (« IC » ensuite dans le texte) et les annexes éventuelles seront disponibles lors des inscriptions le dimanche 4 juin 2017.

11. Les parcours

11.1 Les parcours à effectuer seront de types construits



11.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE des IC.

12. Système de pénalité

Application de la RCV 44.1

13. Classement

13.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1

. (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

14. Bateaux « accompagnateurs »

Il est demandé aux bateaux « accompagnateurs » de s'inscrire dès leur arrivée auprès du secrétariat de course, faute de quoi la circulation sur le plan d'eau leur sera refusée

15. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

16. Prix

Des coupes ou prix seront distribuées aux 3 premiers et aux premières féminines des différentes séries, à la discrétion du club organisateur

17. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4 - Décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

18. Droit à l'image

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

19. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique de Carantec

Plage du Kelell

BP 40

Tel : 06 64 97 93 76

Mail : club.nautique.carantec@wanadoo.fr